

CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 153/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 27 février 2006.

NOR D E F B 0 6 5 0 2 8 4 S

Référence :

Note-circulaire 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703 ; BOEM 143).

Texte abrogé :

Décision n° 148/DEF/CEMM du 22 février 2006 (n.i. BO).

Mot(s) clef(s) : PARRAINAGE — UNITE — MARINE

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 570-0

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 18.

Le parrainage de la vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) P 613 *Charente* par la ville de Saint-Martin-de-Ré (Charente-Maritime) est agréé.

La décision n° 148/DEF/CEMM du 22 février 2006 portant parrainage d'une unité de la marine nationale est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

L'amiral, chef d'état-major de la marine,

Alain OUDOT DE DAINVILLE.

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *bureau équipages de la flotte.*

CIRCULAIRE modifiant la circulaire n° 1532/DEF/DPMM/2/A du 30 avril 1985 (BOC, p. 2496 ; BOEM 327) relative à l'établissement des demandes d'engagement au titre des forces sous-marines.

Du 08 février 2006.

NOR D E F B 0 6 5 0 2 8 0 C

Pièces jointes :

Trois annexes.

Mot(s) clef(s) : ENGAGEMENT — MARINE

Classement dans l'édition méthodique : n.i. BOEM

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP, 2006, texte 19.

La circulaire 1532/DEF/DPMM/2/A du 30 avril 1985 est modifiée comme suit :

1. DANS L'ENTRE-DEUX-BARRES.

1.1. **Rubrique « Références ».**

Remplacer la référence g) par la référence suivante :

g) Instruction 102/DEF/DPMM/SDG du 21 janvier 2003 (BOC, p. 1388 ; BOEM 321 et 323) modifiée.

1.2. **Rubrique « Pièces jointes ».**

Au lieu de : « Deux annexes »,

Lire :

« Trois annexes ».

2. Remplacer les deux annexes par les trois annexes suivantes.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral, directeur du personnel militaire de la marine,

Pierre DEVAUX